

Fin 2017, près de 120 000 personnes sont employées par les conseils départementaux de France (hors Mayotte) dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, dont 37 600 assistants familiaux, 36 400 agents administratifs et techniques et près de 30 900 agents sociaux et éducatifs.

Au 31 décembre 2017, les conseils départementaux emploient 82 100 agents, hors contrats aidés, dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. En y ajoutant les 37 600 assistants familiaux employés directement par les départements, l'ensemble représente 119 700 personnes, soit 41 % des effectifs totaux de personnel des départements¹.

Les personnels administratifs et techniques constituent les plus gros effectifs

Fin 2017, les services départementaux comptent 36 400 agents administratifs et techniques dans le domaine social et médico-social (*tableau 1*). Ils représentent 44 % de l'ensemble des effectifs de ce champ, hors assistants familiaux. La moitié d'entre eux sont des agents fonctionnaires de catégorie C et un peu moins d'un tiers relèvent de la catégorie B².

Le personnel social et éducatif est la deuxième catégorie la plus importante : 30 900 agents, soit 38 % des effectifs totaux. Les conseillers et assistants socio-éducatifs, qu'ils soient assistants de service social (plus connus sous le nom « d'assistants sociaux »), éducateurs spécialisés ou conseillers en économie sociale familiale, constituent 96 % de ces effectifs. Viennent ensuite les éducateurs de jeunes enfants et les moniteurs éducateurs (2 %). D'autres personnels socio-éducatifs complètent les effectifs (2 %) : il s'agit notamment des animateurs socio-éducatifs et conseillers conjugaux, ainsi que des techniciens de l'intervention sociale et familiale, des auxiliaires de vie, des auxiliaires de service social, des éducateurs techniques spécialisés, etc.

Les conseils départementaux ont également recours à certaines professions médicales et paramédicales, notamment dans les services de protection maternelle et infantile (PMI). Le personnel médical compte 4 000 personnes, soit 5 % des effectifs totaux dédiés à l'action sociale et médico-sociale. 73 % sont des médecins et 27 % des sages-femmes. De plus, le personnel paramédical comprend 8 600 professionnels, dont 53 % de puéricultrices, 30 % d'infirmiers et 9 % d'auxiliaires de puériculture.

Les autres professions du secteur de l'action sociale et médico-sociale se composent de 1 900 psychologues, ainsi que des personnels médico-techniques (environ 330 personnes, dont des biologistes, vétérinaires, pharmaciens, assistants médico-techniques). Par ailleurs, les conseils départementaux emploient des assistants familiaux qui accueillent, à leur domicile, de manière permanente, des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans. Cet accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. Fin 2017, 37 600 assistants familiaux sont ainsi employés directement par les départements.

Une quotité de temps de travail de 94 % en moyenne

Tous les agents ne travaillent pas à temps plein. Exprimés en équivalents temps plein (ETP), les effectifs des services départementaux employés dans le champ de l'action sociale et médico-sociale hors assistants familiaux s'élèvent à plus de 77 000, soit 94 % des effectifs totaux. La

1. Sources : DREES, enquête Aide sociale et Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP), traitements DREES.

2. Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent pour la catégorie A, à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

quotité moyenne de temps de travail est variable selon les catégories de personnel. C'est parmi les personnels administratifs et techniques (96 %) qu'elle est la plus élevée, en particulier parmi

ceux de catégorie A (98 %). Le ratio le plus faible est observé pour le personnel médical où il atteint 84 % par agent, et en particulier 82 % pour les médecins, pour lesquels les départements

Tableau 1 Les effectifs des personnels départementaux de l'action sociale et médico-sociale, au 31 décembre 2017

	Effectif	Effectif en équivalent temps plein (ETP)	Rapport ETP/Effectifs (en %)	Proportion des effectifs (en %)	Proportion des ETP (en %)
Personnels administratifs et techniques	36 430	34 880	95,7	44,4	45,3
Cadre A	6 290	6 140	98	17	18
Cadre B	11 150	10 640	95	31	31
Cadre C	18 990	18 090	95	52	52
Personnel social et éducatif	30 890	28 880	93,5	37,6	37,5
Conseillers socio-éducatifs	1 630	1 600	98	5	6
Assistants socio-éducatifs	27 960	26 040	93	91	90
Éducateurs de jeunes enfants	390	370	95	1	1
Moniteurs éducateurs	260	260	100	1	1
Agents sociaux	200	190	95	1	1
Autres personnels socio-éducatifs	440	410	93	1	1
Personnel paramédical	8 600	7 930	92,2	10,5	10,3
Rééducateurs	130	100	77	2	1
Puéricultrices	4 580	4 180	91	53	53
Infirmiers	2 610	2 420	93	30	31
Auxiliaires de soin	110	110	100	1	1
Auxiliaires de puériculture	780	760	97	9	10
Autres personnels paramédicaux	390	360	92	5	5
Personnel médical	3 970	3 350	84,4	4,8	4,3
Médecins	2 900	2 370	82	73	71
Sages-femmes	1 070	980	92	27	29
Psychologues	1 890	1 720	91,0	2,3	2,2
Personnels médico-techniques	330	310	93,9	0,4	0,4
Biologistes, vétérinaires et pharmaciens	40	40	100	12	13
Assistants médico-techniques	150	140	93	45	45
Autres personnels médico-techniques	140	130	93	42	42
Total général	82 110	77 060	93,8	100	100
Assistants familiaux	37 600	-	-	-	-
Total général y compris assistants familiaux	119 710	-	-	-	-

Note > Les pourcentages sont exprimés par rapport au total général (hors assistants familiaux) pour chaque catégorie et sinon par rapport au total de la catégorie. Les résultats sont arrondis à la dizaine, la somme des arrondis diffère parfois de l'arrondi de la somme. La catégorie « Assistants socio-éducatif » se compose, à partir des données brutes 2017, de 72 % d'assistants de service social, 21 % d'éducateurs spécialisés et 7 % de conseillers en économie sociale familiale.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

peuvent rencontrer des difficultés de recrutement³ et ont recours à des vacances⁴.

Un tiers du personnel mobilisé dans l'action sociale polyvalente

L'organisation des services relevant de l'action sociale et médico-sociale diffère grandement selon les départements. Certains d'entre eux sont organisés autour d'un service social polyvalent, alors que d'autres ont préféré mettre en place des services spécialisés. Dans dix départements, l'action sociale polyvalente regroupe ainsi moins de 5 % des effectifs en ETP (hors assistants familiaux), alors qu'elle en totalise plus de 45 % dans dix autres. Dans l'ensemble des départements, l'action sociale polyvalente regroupe en moyenne 30 % des effectifs en ETP (tableau 2). Puis les secteurs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et

infantile (PMI) en concentrent chacun 17 %. Le secteur des personnes âgées et handicapées et celui de l'insertion regroupent respectivement 13 % et 9 % de l'ensemble des ETP. Enfin, les personnels dédiés au secteur de la prophylaxie sanitaire constituent 2 % des effectifs totaux. La majorité des personnels médico-techniques (60 %) exerce dans ce dernier. Le secteur de la PMI et des centres de planification concentre le personnel médical (21 %) et paramédical (47 %). Les psychologues exercent principalement dans le secteur de l'ASE (47 %) et dans celui de la PMI (26 %). Les personnels sociaux et éducatifs interviennent majoritairement dans les services polyvalents (51 %) et dans celui de l'ASE (25 %). Enfin, les personnels administratifs et techniques sont logiquement présents dans l'ensemble des secteurs de l'aide et l'action sociales. Leur présence est particulièrement marquée dans le secteur des

Tableau 2 Répartition par secteur d'activité du personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale, en ETP, au 31 décembre 2017

	Prophylaxie sanitaire	PMI ¹ et centres de planification	ASE ²	Insertion	Personnes âgées - Personnes handicapées	Action sociale polyvalente	Activités générales et diverses	Ensemble
Personnel médical	3	80	1	1	9	2	5	100
Psychologues	1	26	47	2	4	12	10	100
Personnel paramédical	4	75	2	1	10	4	4	100
Personnel social et éducatif	1	4	25	8	6	51	5	100
Personnels médico-techniques	60	3	1	0	9	0	26	100
Personnels administratifs et techniques	1	7	13	13	19	23	23	100
Total général	2	17	17	9	13	30	13	100

En %

1. PMI : Protection maternelle et infantile.

2. ASE : Aide sociale à l'enfance.

Note > Les pourcentages sont exprimés en ligne par rapport à la colonne « Ensemble ». La somme des arrondis diffère parfois de l'arrondi de la somme.

Lecture > 30 % des personnels (exprimés en ETP) de l'action sociale et médico-sociale des départements (hors Mayotte) au 31/12/2017 sont employés dans le secteur de l'action sociale polyvalente. C'est aussi le cas de 51 % du personnel social et éducatif.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte. Ensemble du personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale, hors assistants familiaux.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

3. Voir le rapport 2013 du groupe de travail Médecins territoriaux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Voir également le rapport 2019 « Pour sauver la PMI, agissons maintenant » de la mission sur la protection maternelle et infantile (PMI).

4. Voir les données sur le personnel des services de PMI sur le site data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Aide et action sociales, sous-rubrique La protection maternelle et infantile (PMI).

personnes âgées et des personnes handicapées, où ils constituent 69 % des effectifs. À l'inverse, c'est dans le secteur de la PMI qu'ils sont les moins présents (20 %).

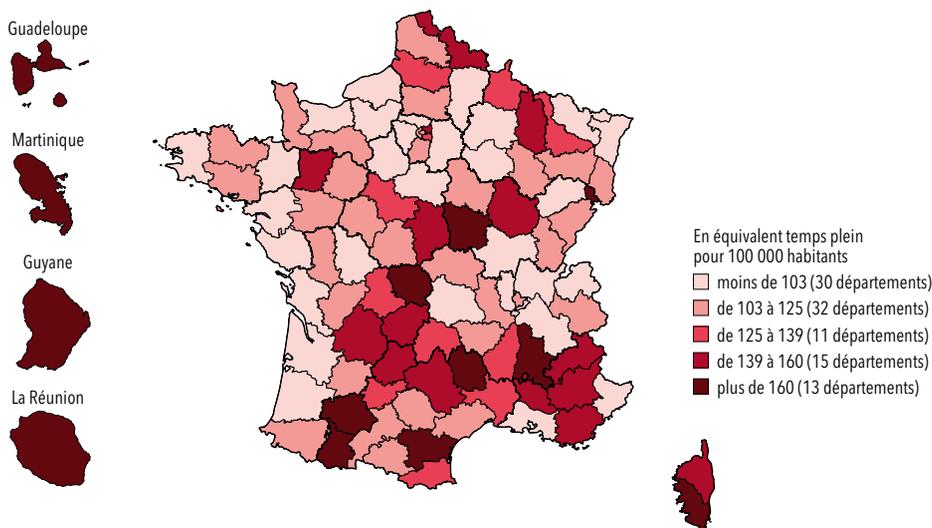
Des effectifs inégalement répartis sur le territoire

Le nombre moyen de personnes employées par département dans le champ de l'action sociale et

médico-sociale est de 1 135 ETP. Hors assistants familiaux, ce sont en moyenne 813 personnes qui sont employées par les départements dans ce secteur, représentant 763 ETP.

Rapporté à la population au niveau national, le nombre d'ETP est de 116 pour 100 000 habitants. Cependant, ce ratio varie selon le département. Ainsi, il est inférieur à 103 dans 30 départements et supérieur à 160 dans 13 départements (carte 1). ■

Carte 1 Densité de personnels départementaux de l'action sociale et médico-sociale, au 31 décembre 2017



Note > Au niveau national, le nombre d'ETP pour 100 000 habitants est de 116.

Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Ensemble du personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale, hors assistants familiaux.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).

Pour en savoir plus

> **Direction générale des collectivités locales (DGCL) (2018).** *Les collectivités locales en chiffres en 2018* (chapitre 8).

> **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) (2017).** *Suivi des effectifs territoriaux : hors emplois aidés, une stabilité des effectifs pour 76,6 % des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux.*